

Certificat de Qualification Professionnelle Opérateur en Traitement de Valeurs **CQP OTV**

Objectif

Acquérir des connaissances théoriques et pratiques liées à la fonction d'Opérateur en Traitement de Valeurs.

Programme

Thème 1 : Tronc commun métiers de la sécurité

- Connaissance de la Loi du 12/07/1983 et ses décrets d'application.
- Connaissance et mise en oeuvre des dispositions du Code Pénal et Civil.
- Savoir rendre compte par oral et par écrit aux services de Police et de Gendarmerie.
- Gestes élémentaires de premiers secours et gestions des situations conflictuelles.

Thème 2 : Formation complémentaire OTV

- Connaissance de l'environnement de l'activité « logistique des valeurs ».
- Notion d'organisation opérationnelle du poste de travail.
- Connaissance de la normalisation du conditionnement des fonds.
- Compteuses et valorisatrices / billets et monnaies.
- Maîtrise des bonnes pratiques en matière de gestes et postures et port de charges.
- Conduite à tenir en cas d'agression et sur le contrôle du site.

Examen de validation CQP

Pour plus d'informations :
contact.formation.securite@fiducial.net

Public concerné

Toute personne souhaitant intégrer le métier d'opérateur en traitement de valeurs.

Nombre de participants

10 personnes maximum.

Durée de la formation

70 heures.
(70% théorique, 30% pratique)

Prérequis d'accès à la formation

À présenter **obligatoirement** le 1^{er} jour :

- L'autorisation préalable ou provisoire délivrée par le CNAPS en cours de validité.
Sans cette autorisation, vous ne serez pas admis à la formation, ou le cas échéant votre Carte Professionnelle.
- Une pièce d'identité.
- Si financement Pôle Emploi : accord de prise en charge de financement Pôle Emploi AIF signée par Pôle Emploi (sans quoi l'acceptation d'entrée en formation sera refusée)..
- Stylo et bloc note.

Validation des acquis

Compétences validées par un examen final en présence d'un jury.